

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Clémence Richard, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2025-1144 modifiant le Règlement 2024-1120 afin de décréter un changement d'objet du règlement est de 15 875.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 598.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2025-1144 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 8^e jour du mois de janvier 2026



Me Clémence Richard, greffière